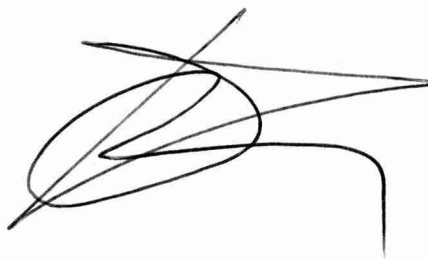


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/03/2025 - 5212 - 2004 B 02140 - 478 117 823 - A.J.M.



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **197 884** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **469 890** euros et un total **charges** de **454 991** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **14 899** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/11/2023.

Faits caractéristiques de l'exercice. Néant.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture. Néant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - AAI des constructions | 15 ans |
| - Equipements ménagers | 3 à 7 ans |
| - Outillage industriel | 4 à 5 ans |
| - Aménagements extérieurs | 10 ans |

Règles et Méthodes Comptables

- Matériel de bureau et informatique

3 ans

-

Mobilier

3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été valorisées à leur valeur nominale.

En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Changements de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	22 000					22 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 000					22 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 648		1 021			21 669
	Instal., agencement, aménagement divers	13 588					13 588
	Matériel de transport	60 851				23 369	37 482
	Matériel de bureau, mobilier	4 701					4 701
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 787		1 021		23 369	77 439	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	38					38
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38					38
TOTAL		121 825		1 021		23 369	99 477

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	16 626	1 405		18 032
Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 057	1 332		11 389
Matériel de transport	42 952	7 755	20 341	30 367
Matériel de bureau, mobilier	4 357	141		4 498
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	73 993	10 634	20 341	64 285
TOTAL	73 993	10 634	20 341	64 285

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Élément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 798	8 596	5 158	9 236
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 798	8 596	5 158	9 236
TOTAL GENERAL		5 798	(640)	5 158	9 236
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 596	5 158	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	10 499	10 499	
	Autres créances clients	34 543	34 543	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	50	50	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	468	468	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 134	1 134	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	184	184	
	Charges constatées d'avances	6 342	6 342	
	TOTAL DES CREANCES	53 220	53 220	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	20 560	6 872	13 688	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	32 672	31 065	1 607	
	Personnel et comptes rattachés	6 020	6 020		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 711	9 711		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 005	6 005		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	650	650		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	734	734		
	Autres dettes	2 395	2 395		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	78 746	63 451	15 295	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 558			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		734			

Produits à recevoir

30/06/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

30/06/2023

Total des Charges à payer		569
Dettes fiscales et sociales		569
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	569	

certifié
conforme à l'original



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		6 342	6 342
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 342

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

		30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				30 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				30 000,00

--

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐												
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																			
Désignation de la société						Adresse du siège social													
EURL AJM PLOMBERIE																			
SIRET 47811782300029																			
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement													
8 RUE DU GIROU																			
31380 GRAGNAGUE																			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																			
B ACTIVITÉ																			
Activités exercées				Installation eau gaz				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit																			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																			
2. Plus-values																			
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)											
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies			
☐				☐				☐				☐				☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				Zones franches d'activité art.44 quaterdecies				Zone de développement prioritaire art.44 septdecies				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				Autres dispositifs			
☐				☐				☐				☐				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
☐				☐															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐																			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐																			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐																			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert																			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :													
SAS FIDUCIAIRE OCCITANE 540 ROUTE DE L'ORMIERE 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE Tél : 05.34.57.89.50						Tél :													
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :													
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : Signature :													
N° d'agrément :						Gérant Agrément 5mer													
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :																			

FRANCE

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EURL AJM PLOMBERIE
30062023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		EURL AJM PLOMBERIE		8 RUE DU GIROU		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				31380 GRAGNAGUE		*	
SIRET		4 7 8 1 1 7 8 2 3 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062023		30062022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	22 000	012		22 000	22 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	77 439	030	64 285	13 153	25 794
	Immobilisations financières* (1)	040	38	042		38	38
	Total I (5)	044	99 477	048	64 285	35 192	47 832
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	36 944	052	36 944	32 966
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 200
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	45 042	070	9 236	35 806	41 518
		072	1 836	074		1 836	3 031
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	81 764	086		81 764	82 527
	Charges constatées d'avance *	092	6 342	094		6 342	6 081
	Total II	096	171 928	098	9 236	162 693	167 323
	Total général (I + II)	110	271 405	112	73 521	197 884	215 155
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000		30 000		30 000
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	3 000		3 000		3 000
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	71 239		55 635		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	14 899		18 604		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	119 138		107 239		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 560		30 145		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			3 080		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	32 672		34 004		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 5 449)	172	22 386		31 824		
	Comptes courants d'associés	173	734				
	Autres dettes	175	2 395		8 864		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	78 746		107 916			
Total général (I + II + III)		180		197 884		215 155	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		15 295
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 021
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		6 667

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL AJM PLOMBERIE**

Néant☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	22 000	402		404		406	22 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 648	442	1 021	444		446	21 669				
	Installations générales agencements divers	450	13 588	452		454		456	13 588				
	Matériel de transport	460	60 851	462		464	23 369	466	37 482				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 701	472		474		476	4 701				
Immobilisations financières		480	38	482		484		486	38				
TOTAL		490	121 825	492	1 021	494	23 369	496	99 477				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 626	532	1 405	534		536	18 032		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	10 057	542	1 332	544		546	11 389		
	Matériel de transport	550	42 952	552	7 755	554	20 341	556	30 367		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 357	562	141	564		566	4 498		
TOTAL		570	73 993	572	10 634	574	20 341	576	64 285		

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5										
		Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
					Court terme *	Long terme										
	①	②	③	④	⑤	⑥ 19 % ⑦ 15 % ou 12,80 % ⑧ 0 %										
	1	17 657	17 657	5 037	5 037											
	2	265	240	25	76	51										
	3	1 400	1 111	289	399	110										
	4	1 830	469	1 361	522	(839)										
	5	2 217	864	1 353	633	(720)										
	6															
	7															
8																
9																
10																
TOTAL		578	23 369	580	20 341	582	3 028	584	6 667	586	3 639	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL							596	3 639	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL AJM PLOMBERIE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	5 798	652	8 596	654	5 158	656	9 236
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 798	682	8 596	684	5 158	686	9 236

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	25 296
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés	983	15 339
Déficits reportables	984	9 957
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	9 957

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	4 308
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	45 043
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	48 971
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AJM PLOMBERIE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01072022 et clos le : 30062023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	440 266
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	9 172
TOTAL 1	106	449 438
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2 182
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	3 978
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	6 160
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	178 845
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 628
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	63
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	5 169
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	233 705
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	221 892
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117 221 892
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	449 438
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/06/2023

N° SIRET 47811782300029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AJM PLOMBERIE

ADRESSE (voie) 8 RUE DU GIROU

CODE POSTAL 31380

VILLE GRAGNAGUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AGRAMUNT Prénom(s) JEAN-MARC
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 000
Naissance : Date 04021970 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 440 Voie ROUTE DE MONTASTRUC
Code postal 31380 Commune BAZUS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/11/2023

L'an 2023, le 30 Novembre, M. AGRAMUNT Jean-Marc, associé unique et gérant de la société AJM, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 30 000€, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 478 117 823 et dont le siège social est situé au 8 rue du Girou 31380 GRAGNAGUE.

Après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de l'exercice clos au 30/06/23,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/23 ;
- L'affectation du résultat ;

PREMIERE DECISION.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 et se soldant par un bénéfice de 14 899 €.

DEUXIEME DECISION.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 14 899€ de la manière suivante :

- Au poste « Autres Réserves » : 14 899€ ;

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique.
M.AGRAMUNT.

